



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

## CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

ÉCOLE DE CONDUITE A.R.I.S.  
90 RUE BARRAULT – 75013 PARIS

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

### « QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 11/04/2019 jusqu'au 11/04/2022

Le préfet de département ou son représentant

Pour le Préfet de Police et par délégation  
Pour le Directeur de la Police Générale  
Le chef du 5<sup>ème</sup> bureau

Isabelle THOMAS - J 3